

Day	Min	Max	Precip
MER 06	16	31	0
JEU 07	14	29	0
VEN 08	15	30	0
SAM 09	15	32	0
DIM 10	17	34	0
LUN 11	18	34	0

### Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

### Stades phénologiques



Le stade "fermeture de la grappe" est atteint en toutes situations. Aucun signe de véraison n'est signalé à ce jour. Nous nous situons sur une année précoce, comparable à 2020 où la véraison a débuté vers le 7 juillet.

"Fermeture de la grappe" sur Fer servadou.

### DONNEES METEOROLOGIQUES

#### Météorologie:

Pour la semaine dernière, les cumuls de pluie sont compris entre 7 et 15 mm, selon les secteurs. Les pluies orageuses du lundi 4 juillet ont été accompagnées de quelques impacts de grêle, en particulier sur les secteurs de Sainte Cécile d'Avès, de Noailles et de Sainte Croix. Les cumuls de lundi varient entre 0 et 5mm. La semaine en cours s'annonce sèche et les températures estivales.

### BLACK-ROT

#### Analyse de risque

##### Observations:

Cette semaine, les symptômes n'ont pas progressé, ni sur les témoins non traités ni au vignoble.

##### Analyse de risque:

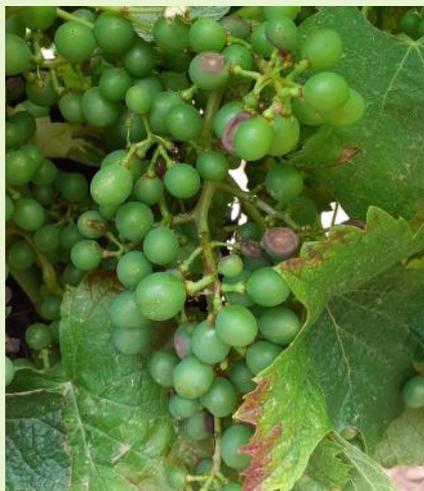
A partir du stade "fermeture de la grappe" la sensibilité des baies diminue, toutefois en présence de symptômes sur grappes, restez vigilants, jusqu'à la "véraison".

#### Préconisations

**La semaine en cours s'annonce sèche. En l'absence de pluie aucune contamination n'est possible.**

##### Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (Biocontrôle).



Black- rot sur baies

### A retenir

Aucune pluie n'est annoncée, les traitements sont inutiles.

## MILDIU

## Analyse de risque

**Observations:**

Quelques sorties de taches récentes sont ponctuellement signalées au vignoble, elles sont localisées sur le haut du feuillage. En revanche, aucun nouveau symptôme n'est recensé sur grappes.

**Modélisation:**

Des contaminations pré-épidémiques ont été modélisées le 27 juin. Les symptômes issus de ces contaminations devraient être visibles. Les cumuls nécessaires pour déclencher des contaminations épidémiques sont compris entre 3 et 25 mm, selon les secteurs.



## Préconisations

La semaine en cours s'annonce sèche, en l'absence de pluie aucune contamination n'est possible. Attention sur les parcelles avec présence de taches, des repiquages sont possibles, lors des rosées matinales.

**Produits de contact:**

\* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre  
3,75kg/ha (5 applications maximum)

**Produits systémiques:**

\* Mikal flash, fosétyl/fofpel, 4kg/ha (3 applications max), **CMR**  
\* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**  
\* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

**Données optidose : 60% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

**Alternatives**

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

**A retenir**

Aucune pluie n'est annoncée, les traitements sont inutiles sur parcelles saines.

## OIDIUM

## Analyse de risque

**Observations:**

Cette semaine les symptômes sont plus présents sur les témoins non traités et sur les parcelles sensibles de Gamay, Chardonnay, Merlot, Duras, Muscadelle et Syrah.

**Analyse de risque:**

Sur les parcelles saines, la phase de sensibilité est terminée.



Oidium sur grappe, Muscadelle

## Préconisations

Restez vigilants jusqu'à la "véraison" sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes. Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.

\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulfurix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

**Attention au risque de brûlures si les températures sont supérieures à 30°C.**

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

\* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max) .

**Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures. Lors du poudrage les températures doivent être inférieures à 25°C.**

**Alternative**

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

Réaliser un effeuillage favorise l'aération et l'insolation des grappes, l'oidium est sensible aux UV.

**A retenir**

Fin de la protection sur les parcelles saines.

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations**

Eudemis : Le vol est terminé. Des perforations sont observées en tous secteurs.  
Eulia: Le vol est terminé.



*Eudemis, perforation  
+ larve agée*

**Analyse de risque**

La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2.

**Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.**

**(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).**

## Préconisations

**Il est trop tard pour intervenir sur la G2. La gestion de la G3 sera raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2 (si le seuil de nuisibilité est atteint).**

**Pour les piègeurs, pensez à changer les capsules de phéromones.**

**Alternatives**

La confusion est une méthode biocontrôle.

**A retenir**

Prévoir un comptage des perforations.

## CICADELLE VERTE

## Analyse de risque

**Observations**

Le nombre de larves est en légère augmentation et de nombreux adultes volent dans les parcelles. Les grillures progressent sur les cépages sensibles.

**Analyse de risque**

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires, ce sont les larves qui engendrent les grillures.

## Préconisations

**Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil.**

\* *Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)*

\* *Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

\* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

\* *Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)*

\* *Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)*

**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

\* *Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)*

\* *Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais).*

**A retenir**

Surveillez vos parcelles.

Grillures sur Merlot



## FLAVESCENCE DOREE

## Analyse de risque

**Observations**

Des larves au stade L4-L5 sont observées sur le vignoble et des symptômes sont visibles.

*Flavescence dorée sur Gamay*

**A retenir**

Prochain traitement, T3 sur les adultes.

## Préconisations

**Le T1 et le T2 sont terminés. Pour le T3, les dates seront précisées ultérieurement par la DRAAF, le traitement est à réaliser sur les adultes.**

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque sur les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2021, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

**Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.**

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

**Les bandes enherbées: bénéfiques pour l'environnement et intérêts agronomiques**

La conditionnalité des aides de la PAC généralise aujourd'hui l'implantation de bandes enherbées en bordure de cours d'eau. De tels dispositifs peuvent également être implantés sur des zones sensibles au ruissellement, aux dérives de produits phytosanitaires et afin de favoriser la biodiversité.

Les bandes enherbées constituent des structures linéaires fixes, semi-naturelles, entretenues et restant en place plusieurs années.

**Effets bénéfiques des bandes enherbées:****\* Prévenir l'érosion et le ruissellement:**

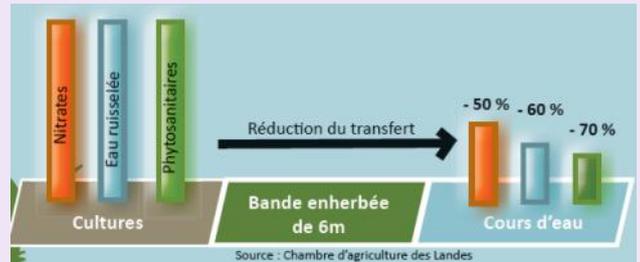
Sur les parcelles en pente, les bandes enherbées permettent de ralentir le ruissellement, stabilisent le sol et favorisent les dépôts de particules. La fertilité du sol est améliorée grâce à l'enrichissement en vers de terre. Elles ont également un intérêt, au niveau des zones peu productives, comme les affleurements calcaires et les hauts de côtes, sur lesquelles implanter une culture annuelle est parfois peu rentable.

**\* Prévenir la pollution des eaux:**

La bande enherbée en bordure des cours d'eau, fixe une partie des limons chargés en engrais et produits phytosanitaires et capte les éventuelles dérives des pulvérisateurs.

L'activité biologique intense au sein de la bande enherbée, dégrade aussi une partie des intrants.

Une bande enherbée de 5m permet de réduire la largeur de la zone de non traitement (ZNT), de 20 mètres à 5 mètres ou de 50 mètres à 5 mètres, le long d'un cours d'eau. Cette réduction n'est possible qu'à condition d'enregistrer ses pratiques de traitements et pour les grandes cultures d'équiper son pulvérisateur d'un système anti-dérive. En vigne, il faut que le pulvérisateur soit homologué et une haie doit être présente entre la parcelle et le cours d'eau.

**\* Favoriser la biodiversité et valoriser le paysage:**

Les bandes enherbées sont des zones de régulation écologique, elles servent de refuge à la biodiversité. Elles ont aussi un rôle dans la valorisation des paysages et l'image de l'agriculture.

L'installation de bandes enherbées favorise la circulation des auxiliaires et des pollinisateurs. Elles sont une zone de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage, elles permettent également de limiter les dégâts de gibier.

**Implantation et entretien des couverts:**

Le couvert de la bande enherbée peut être composé par la flore spontanée ou semée. Lorsqu'il est semé, un mélange d'espèces est à privilégier. Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, les légumineuses pures sont interdites. La végétation spontanée permet d'avoir une flore adaptée et facile à gérer.

L'entretien se fera par fauche ou broyage une fois par an, afin de favoriser la régénération du couvert. Il faudra éviter les périodes de reproduction de la faune sauvage (entre le 15 mai et le 23 juin).

**La déclaration PAC:**

Dès lors qu'elles sont rattachées à une parcelle en terre arable, les bandes enherbées sont admissibles aux aides de la PAC. Il doit être possible de les distinguer facilement de la culture adjacente. Les bandes enherbées comptabilisées comme SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologiques) sont:

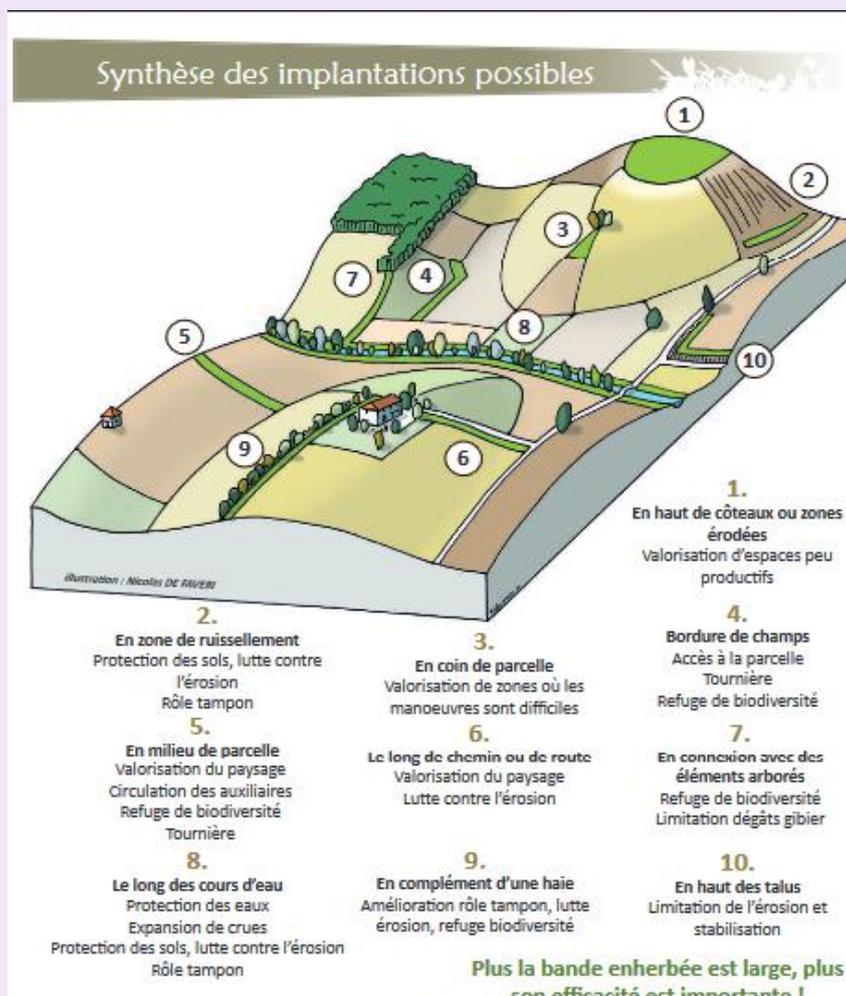
\* les bandes tampons le long des cours d'eau.

\* les bordures de champs entre deux parcelles.

\* bordures de champs en lisière de forêt.

Il est également possible de déclarer la bande enherbée en jachère.

Source : "Tout savoir sur les bandes enherbées", Chambre d'Agriculture du Tarn et Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.



## DIVERS

**Botrytis :**

Des symptômes sont signalés sur Gamay, Chardonnay, Loin de l'oeil et Merlot. Ils peuvent être liés à une attaque de black-rot, à la présence de perforations ou à des blessures.

Mettre en oeuvre la prophylaxie: maîtriser la vigueur, aérer les grappes, effeuiller et gérer le risque vers de la grappe et oïdium. L'effeuillage, favorise l'aération des grappes et permet d'éviter que l'humidité ne reste au niveau des baies. Il doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les risques de brûlures.



Botrytis sur grappe, Gamay

**Prochain bulletin le 19 juillet**

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/doc\\_alternatives\\_cepp\\_viti\\_12\\_04\\_2022.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

*Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.*

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.68.91.10.73  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 06.69.08.07.81  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 06.69.32.70.75

